



Je viens de voir le reportage révoltant d'Arte remettant en cause le tabagisme passif.

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 13 septembre 2012

Bonsoir,

Je viens de voir le reportage révoltant d'Arte remettant en cause le tabagisme passif.

Je vais voir avec mon avocate s'il est possible d'attaquer la chaîne pour diffusion de contre vérité scientifique avec mise en danger de la vie d'autrui, et j'aurais souhaité savoir s'il était possible de le faire par le biais de votre association, l'impact médiatique me semblant plus assuré dans ce cas.

Cordialement.

V.L.

Réponse :

Vous êtes très nombreux à avoir été choqués par un reportage de la chaîne franco-allemande Arte.

Il s'agit cependant d'une émission d'information, certes très partielle et franchissant souvent la ligne blanche, mais à laquelle il est difficile d'attribuer la qualification pénale de publicité ou propagande en faveur du tabac. Toute l'astuce consiste, en effet, à dénigrer tous les objectifs de santé publique de la lutte contre le tabagisme, soit en instillant un doute sur les réalités scientifiques avérées, soit en affublant les politiques anti-tabac de qualificatifs déplaisants, offensants, voire injurieux, soit enfin en reprenant les slogans construits de toutes pièces par les services marketing des multinationales du tabac.

Toute plainte déposée en justice nécessiterait, pour être recevable, de déconstruire une à une toutes les fausses allégations contenues dans ce reportage, et encore faudrait-il prouver l'intention de propagande en faveur du tabac alors qu'il s'agit de propagande à l'encontre de la lutte anti-tabac.

Il est, par contre, essentiel que les citoyens montrent qu'ils ne sont pas dupes de ces manipulations. Le CSA, ministre de la santé et celui de la culture doivent donc être clairement informés de ces réprobations. DNF accompagnera volontiers toute démarche citoyenne en ce sens.